



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Communiqué de presse SL-FP

Berne, 18 juillet 2023

10 ans de la Convention européenne du paysage en Suisse : la FP dresse un bilan mitigé

La Suisse a joué un rôle significatif dans l'élaboration de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (CEP). Celle-ci a introduit pour la première fois une définition commune de la notion de paysage et a invité les 40 États signataires à mettre en œuvre une politique du paysage participative. Depuis 10 ans, la Convention est aussi contraignante pour la Suisse. La FP tire aujourd'hui un premier bilan de ses effets, fondé sur sa propre étude : la préservation du paysage a été renforcée à tous les niveaux, mais les récentes décisions du Parlement remettent considérablement en question ces acquis.

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence. Ce n'est que 12 ans plus tard que la Suisse l'a officiellement ratifiée, grâce à une intervention parlementaire de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), et qu'elle est ensuite entrée en vigueur en juin 2013. L'objectif de la Convention est de promouvoir des mesures de conservation, de mise en valeur, de reconstitution et d'entretien du paysage. La sensibilisation, la conscientisation et la participation du public aux décisions politiques en matière de paysage sont également au cœur de la Convention, tout comme l'adoption d'une politique du paysage cohérente. Dans une étude, la FP dresse un premier bilan des effets de la Convention en Suisse (Fiona Riggs 2022. Bilan des effets de la Convention européenne du paysage en Suisse entre 2013 et 2022, une évaluation, FP, Berne). On trouve au premier plan la conception «Paysage suisse» (CPS), actualisée et adoptée par le Conseil fédéral en 2020, le programme de monitoring «Observation du paysage suisse» (OPS), ainsi que les conceptions Paysage cantonales, qui constituent une base de connaissances et de décision importante pour l'aménagement du territoire. Le prix du «Paysage de l'année» (décerné annuellement par la FP) est lui aussi un vecteur important de la nouvelle compréhension du paysage au sens large, qui réunit les paysages tant urbains que ruraux. Des lacunes persistent néanmoins. Notamment dans les domaines de la formation de spécialistes et des conseils professionnels sur les questions paysagères, de même que dans la définition d'objectifs de qualité paysagère aux niveaux cantonal et communal, ou encore au niveau de l'intégration du thème du paysage dans certaines lois sectorielles et dans le système de subventions.

Aujourd'hui, la protection du paysage revêt une importance croissante, non seulement pour la biodiversité et la protection du climat, mais aussi pour le tourisme, l'identification régionale et les loisirs. Pourtant, les législations adoptées récemment dans l'urgence pour le développement sans entrave des énergies renouvelables viennent remettre fortement en question les acquis de la Convention européenne du paysage.

L'étude (en allemand) est disponible sur www.sl-fp.ch/etudes.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (SL-FP)

Raimund Rodewald, directeur (079 133 16 39)

Nicolas Petitat, resp. de projets (076 595 49 43)

